

ADHESION DE VINCI AU CODE AFEP-MEDEF

La Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, impose dorénavant aux sociétés faisant appel public à l'épargne de se référer à un code de gouvernement d'entreprise. L'AFEP et le MEDEF ont adopté un tel code et, le 6 octobre 2008, des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration de VINCI, au cours de sa réunion du 13 novembre 2008, considérant que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société, a décidé en application de la loi du 3 juillet 2008 que le code AFEP MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L 225-37 du Code de Commerce à compter du 1^{er} janvier 2008.